

« Mes incontournables » : 7 livres pour comprendre la justice, par Pascale Robert-Diard

Pascale Robert-Diard, chroniqueuse judiciaire au « Monde », dresse la liste des livres qui l'inspirent dans son travail.

LE MONDE DES LIVRES | 12.07.2018



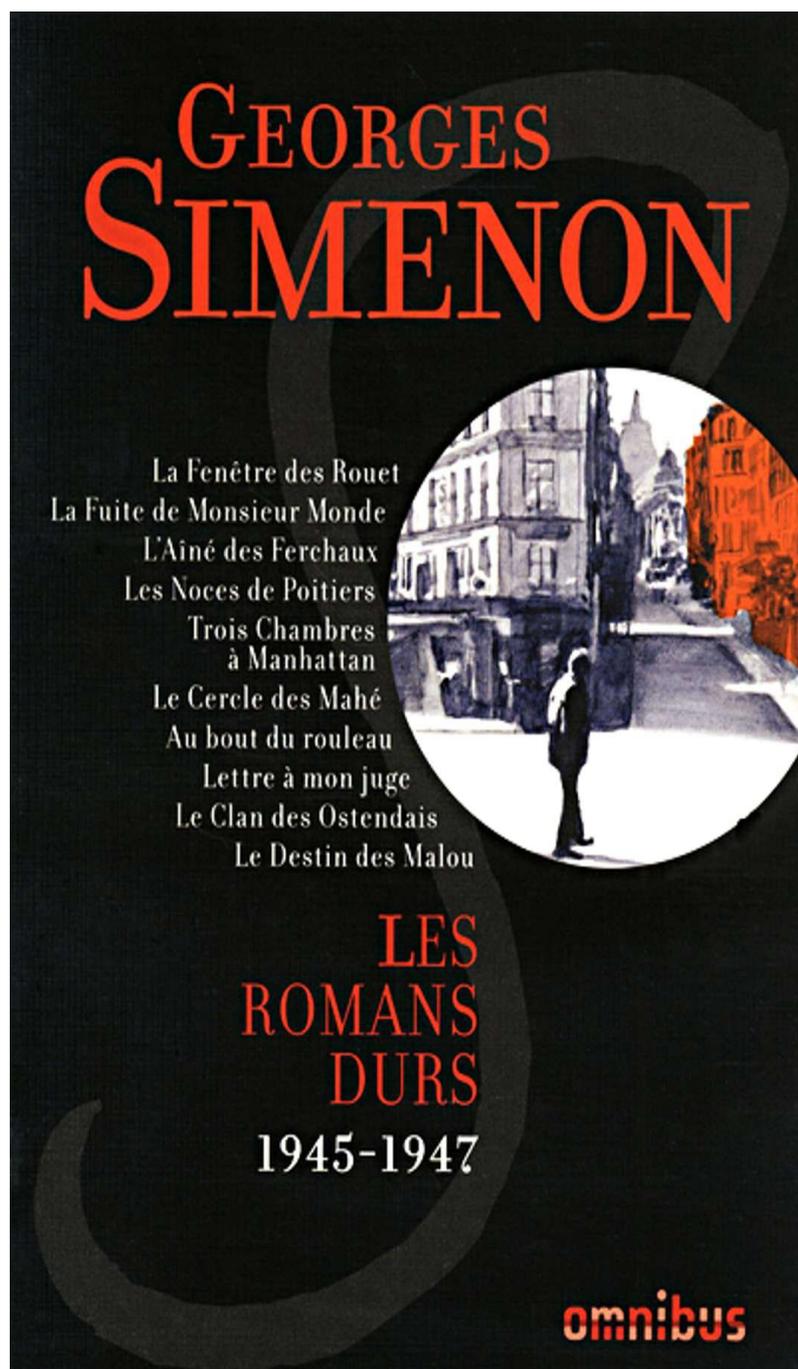
1. Simenon dans la peau de l'accusé

Lettre à mon juge (1947), de [Georges Simenon \(1903-1989\)](#), figure évidemment dans mon panthéon judiciaire. Charles Alavoine vient d'être condamné pour le meurtre de sa maîtresse. Il n'a pas su, pu, voulu s'expliquer à l'audience. Il est resté étranger à son procès, comme le Meursault de Camus.

De sa cellule, il écrit à son juge d'instruction : « *Mon juge, je voudrais qu'un homme, un seul, me comprenne. Et j'aimerais que cet homme ce soit vous.* » Il lui raconte l'audience, telle qu'il l'a vécue de l'intérieur : une « comédie » faite d'échanges complices entre magistrats, avocats et presse judiciaire, sur le dos de l'accusé ou des témoins.

Sa mère est citée à la barre. Il sait, lui, que si sa mère est en noir, c'est parce qu'elle est vêtue ainsi depuis trente ans, « *comme le sont la plupart des paysannes de chez nous* ». Que, lorsqu'elle s'est heurtée à un groupe en entrant, c'est parce qu'« *elle voit très mal mais s'obstine à ne pas porter de verres* ». Et c'est à cause de ces détails, écrit-il au juge, que la presse a décrit une femme en deuil « *qui titubait de douleur et de honte* ». Chaque fois que la mère d'un accusé vient témoigner à la barre, je me souviens de celle de Charles Alavoine.

« Lettre à mon juge », dans « Les Romans durs. 1945-1947 », de Georges Simenon, Omnibus, 1 312 p., 29 €



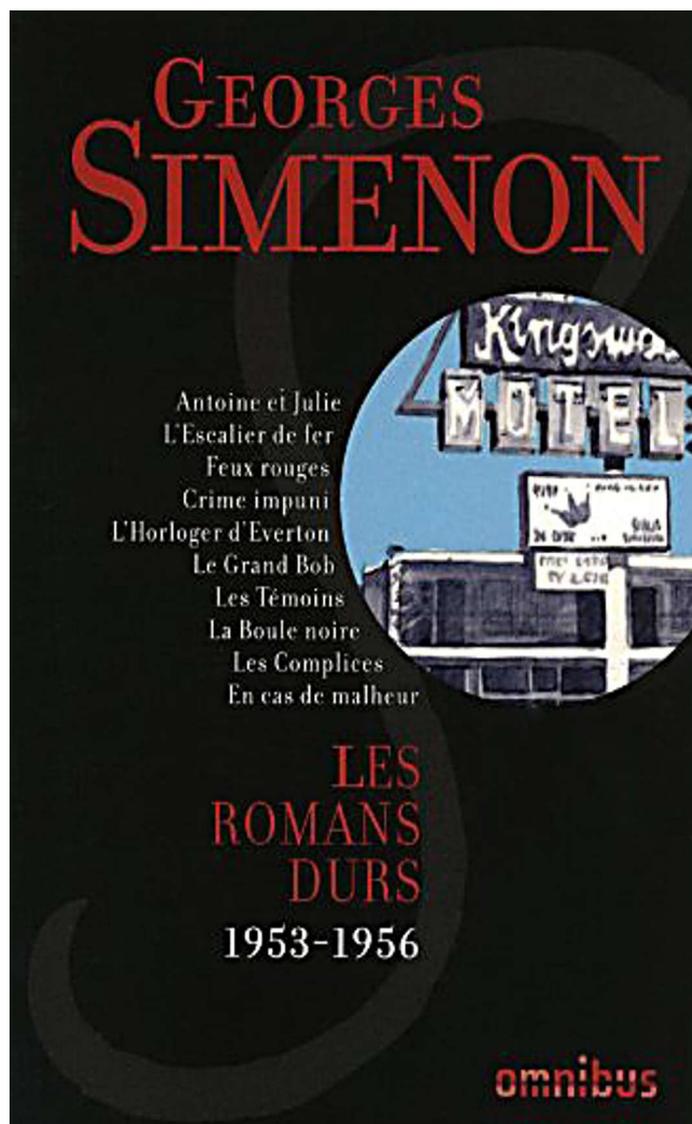
2. « La part du juge » : Simenon encore

Par la voix du commissaire Maigret, Simenon a dit tout le mal qu'il pensait des juges et de la justice, de leur univers glacé aux formules hermétiques et aux rituels immuables dans lequel « *l'individu n'est rien* » (*Maigret aux assises*, 1960).

C'est pourtant au même auteur que l'on doit l'analyse la plus fine de « *la part du juge* ». *Les Témoins* (1955) met en scène un président d'assises austère, voire odieux, à coup sûr redouté, qui s'apprête à juger un homme accusé du meurtre de sa compagne. L'affaire est simple, l'enquête accablante.

Au même moment, deux, trois petits incidents d'apparence anodine interviennent dans la vie de ce magistrat. Ils lui font soudain percevoir à quel point chacun peut se retrouver vite affublé du masque du coupable dans le regard des autres et combien il est difficile de se défendre face à la suspicion. L'homme sous la robe vacille. A l'audience, le président se souvient de son ébranlement intime et n'écoute plus de

la même façon les certitudes assénées par les témoins sur la culpabilité de l'accusé.

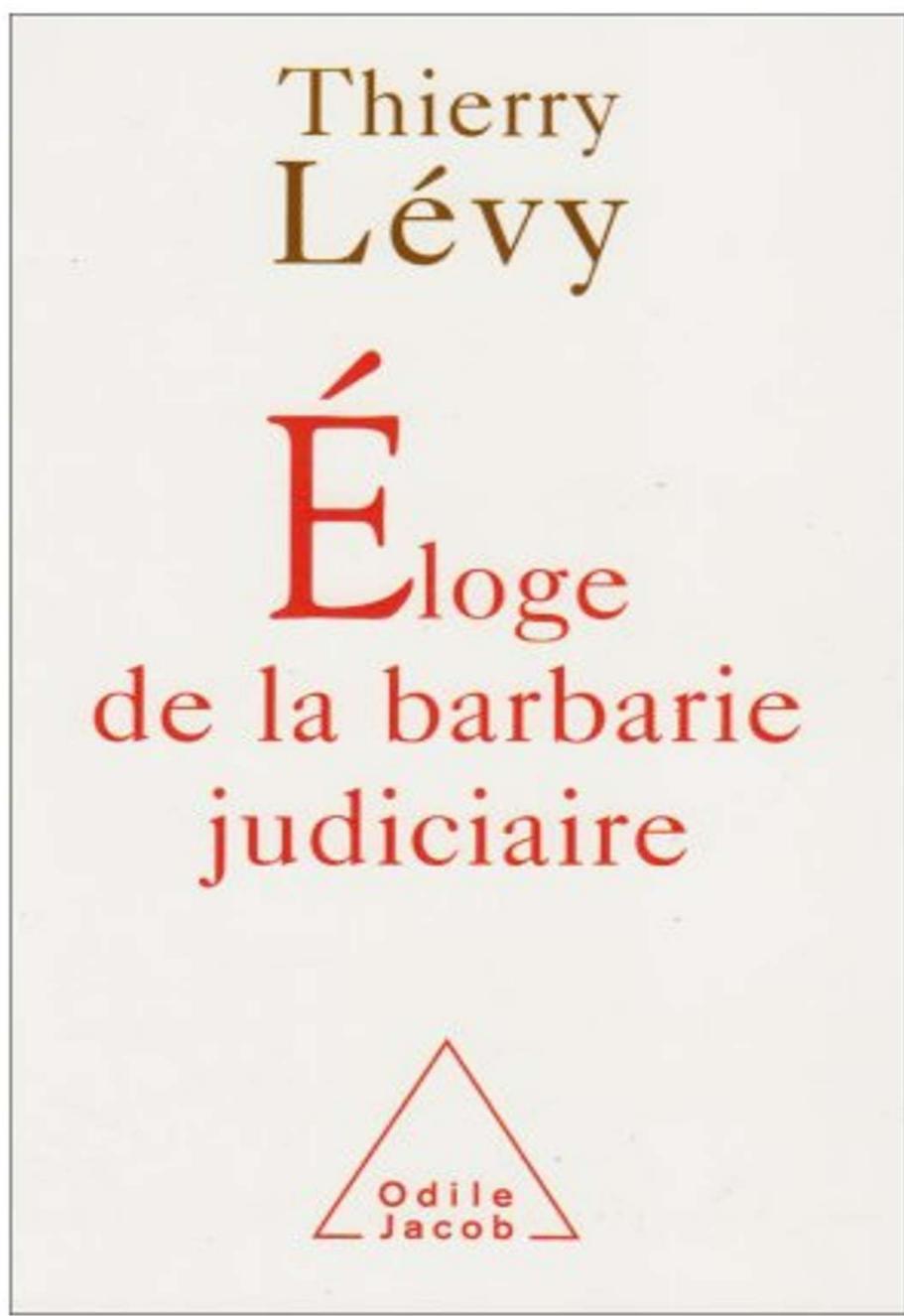


« Les Témoins », dans « Les Romans durs. 1953-1956 », de Georges Simenon, Omnibus, 1 152 p., 31 €.

3. Thierry Lévy ne croit pas au procès

L'avocat [Thierry Lévy](#) (1945-2017) était une lame, une exigence. Ses essais sont à son image, ils provoquent et bousculent. [Eloge de la barbarie judiciaire \(2004\)](#) est ma mauvaise conscience. Les longues années passées à chroniquer les procès, les grands, les médiocres, les beaux, les injustes, n'ont fondamentalement pas entamé ma foi dans l'audience.

Thierry Lévy était un mécréant, c'est en cela qu'il m'est nécessaire. Il ne croyait pas au procès, dans lequel il ne voyait qu'une forme de barbarie hypocritement parée d'atours civilisés. « *Moins alléchante qu'une œuvre d'art mais plus facile d'accès que la guerre, l'audience criminelle présente un avantage qui la distingue de tous les autres théâtres de la cruauté. C'est l'unique endroit où l'on peut repaître sa curiosité en la justifiant par un prétexte légitime.* » Parce qu'elles se refusent à céder au chant doucereux de l'émotion, il faut lire et relire les pages abrasives qu'il consacre à la « *dérive victimaire* » du procès pénal et au risque que représente, pour une juste justice, « *cette merveilleuse essence de pureté que confère l'état de victime* ».



« Eloge de la barbarie judiciaire », de Thierry Lévy, Odile Jacob, 188 p., 22,90 €.

4. L'enfermement sous la plume de Tolstoï

Désigné comme juré au procès de trois personnes accusées d'avoir tué pour le dépouiller le riche client d'une maison close, le prince Nekhlioudov ne songe qu'à « *la séance intéressante* » qui l'attend. Ainsi commence *Résurrection* (1899), de Léon Tolstoï (1828-1910).

Jusqu'à cet instant où, sous les traits fanés de la jeune prostituée qui comparait aux côtés des tenanciers de l'établissement, il reconnaît la domestique qu'il a séduite et abandonnée, dix ans plus tôt. Alors qu'elle est innocente, Katioucha Maslova est condamnée aux travaux forcés. Dévoré de culpabilité, Nekhlioudov abandonne tout pour la suivre et tenter de se faire pardonner son propre crime.

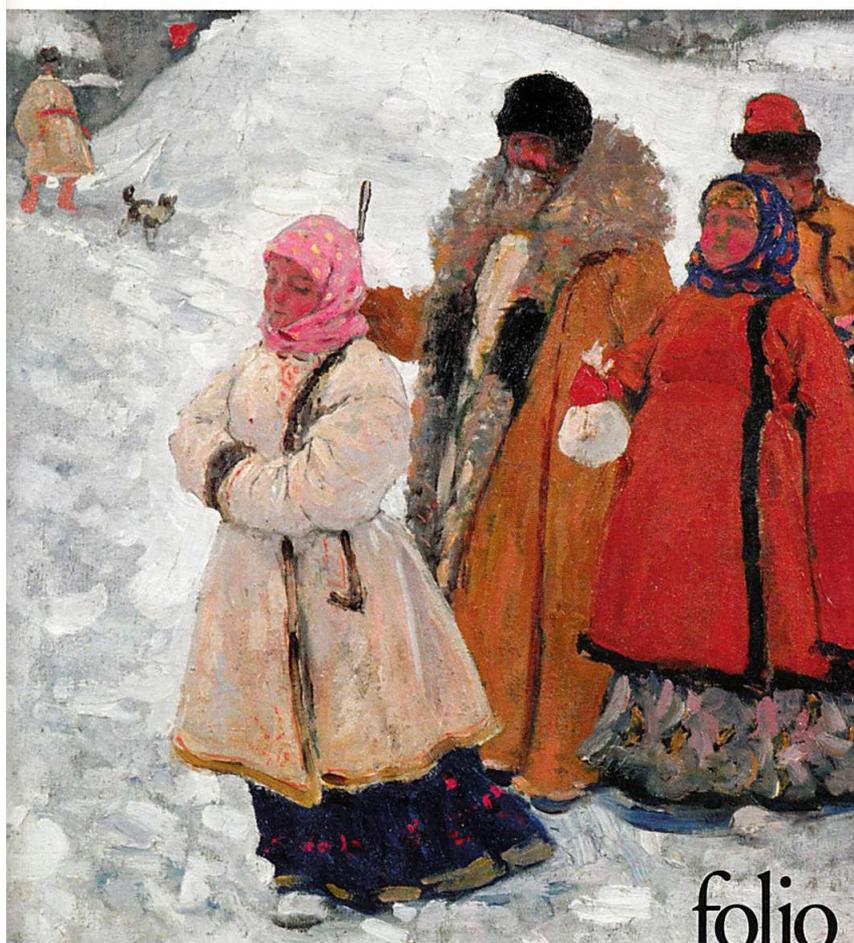
Mais que peut la volonté de rachat d'un prince face à l'avalissement que le bagne impose à ses condamnés ? La prison n'est qu'une fabrique légale de criminels, constate Nekhlioudov, « *suite logique de cette révoltante aberration des hommes qui s'autorisent à juger leurs semblables* ». A cette justice institutionnelle, il oppose « *la réponse que le Christ avait faite à Pierre : il faut pardonner toujours et à*

tous, pardonner un nombre incalculable de fois, parce qu'il n'y a pas d'homme qui ne soit coupable et, pour cette raison, inapte à punir ou à corriger ».

Tolstoï

Résurrection

Préface de Georges Nivat



folio
classique

« Résurrection », de Léon Tolstoï, traduit du russe par Edouard Beaux, Folio, 656 p., 12,60 €.

5. Le roman de l'erreur judiciaire, signé Ian McEwan

Briony est une enfant et la vérité, dit-on, sort de la bouche des enfants. Lorsque, cachée derrière une tenture, elle assiste à une scène de désordre amoureux entre son aînée et un jeune homme, Briony se convainc qu'elle vient d'être le témoin de l'épouvantable agression de sa sœur. Briony parle et dénonce, elle est sincère.

Mais très vite, elle est dépassée, raconte Ian McEwan dans *Expiation* (2001). Les nuances qu'elle tente d'exprimer ne sont pas entendues car sa « vérité » plaît : le jeune homme incriminé n'appartient pas au même monde bourgeois que sa famille. « *On fit peser sur elle l'obligation d'être cohérente. Ce qu'elle avait dit, elle devait le redire (...). Elle devint soucieuse de faire plaisir.* » Le jeune homme est condamné, l'imagination d'une enfant a fait basculer deux vies. Briony n'aura de cesse d'offrir la sienne en expiation du crime d'enfance qu'elle a commis. Dans la vraie vie, la justice a plus de mal que les héroïnes de roman à reconnaître qu'elle s'est trompée et à assumer le poids de ses erreurs.

Ian McEwan

Expiation



« Expiation », de Ian McEwan, traduit de l'anglais par Guillemette Belleteste, Folio, 496 p., 9,40 €.

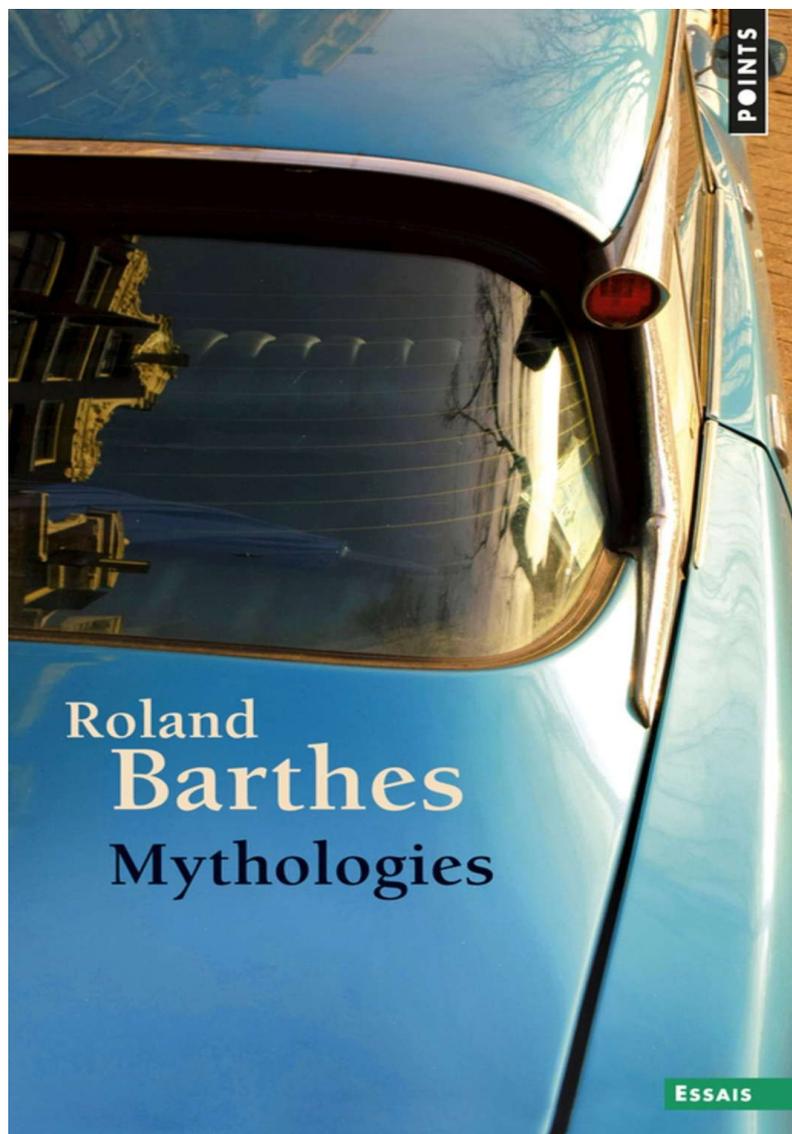
6. Barthes : les mots en procès

Dans un court chapitre de *Mythologies* (1957), « Dominici ou le triomphe de la littérature », Roland Barthes pose l'interrogation majeure de tout procès pénal : que sont les mots, sinon des armes inégalement réparties entre ceux qui jugent et celui qui est jugé ?

Le vieux Gaston Dominici, accusé du meurtre d'une famille britannique, était taiseux, il a été condamné. Barthes a lu Giono qui, dans ses *Notes sur l'affaire Dominici* (Gallimard, 1955), écrit : « *Tout accusé disposant d'un vocabulaire de deux mille mots serait sorti à peu près indemne de ce procès. Si, en plus, il*

avait été doué du don de parole et d'un peu d'art de récit, il serait acquitté. »

Barthes cite cet échange terrible entre le vieux paysan et le président : « *Etes-vous allé au pont ? – Allée ? Y'a pas d'allée. Je le sais, j'y suis été.* » Deux langages, souligne l'auteur de *Mythologies*, dont « *un seul a les honneurs, la loi, la force pour soi* ». Il faudrait écrire au fronton des salles de délibéré cette conclusion de Barthes : « *Voler son langage à un homme au nom même du langage, tous les meurtres légaux commencent par là.* »



« *Mythologies* », de Roland Barthes, Points, « Essais », 288 p., 8,80 €.

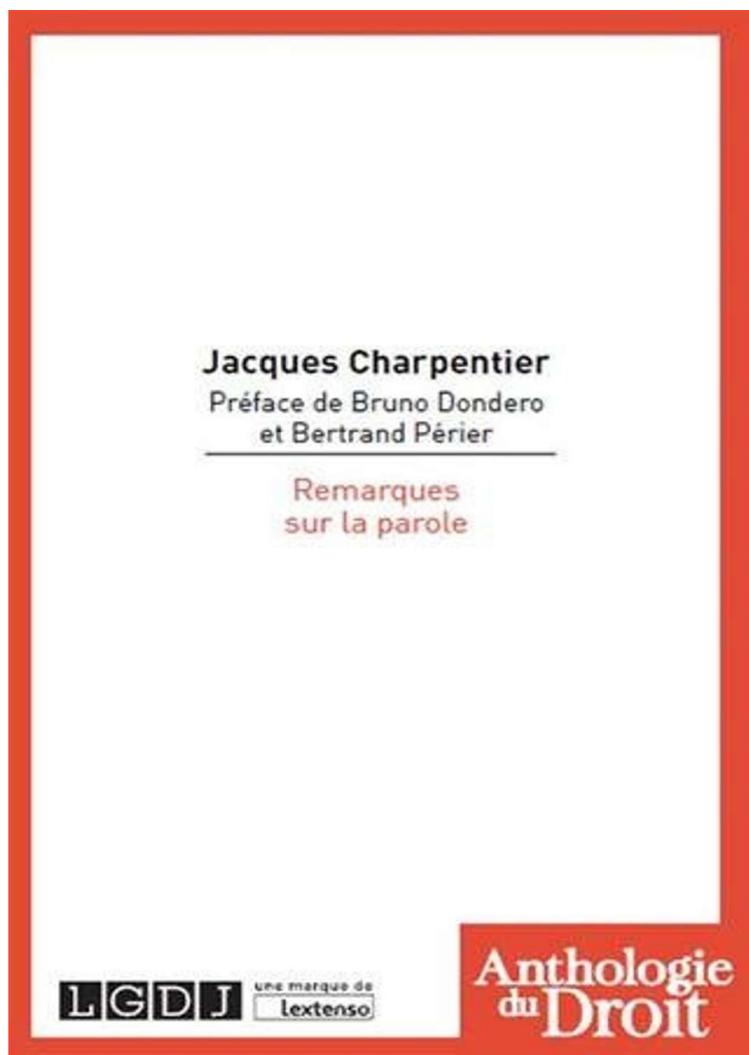
7. L'éloquence du bâtonnier Jacques Charpentier

Les mots, toujours, mais à travers l'éloquence, cette fois. Celle-ci a un maître incontesté, l'avocat Jacques Charpentier (1881-1974), qui fut bâtonnier de Paris et dont le recueil publié en 1944, *Remarques sur la parole*, reste le bréviaire de tous ceux que passionne l'art de « *plier l'auditoire à son opinion* ».

« *Tout discours est un combat. Face à face, un homme qui parle, et ceux qui écoutent, ou qui refusent d'écouter. Seul contre tous. Quelle est celle des deux volontés qui l'emportera ?* », écrit Charpentier. Contrairement à l'écrivain, qui peut toucher ses lecteurs l'un après l'autre et qui a « *l'éternité devant lui* », l'orateur « *doit être compris de tous au même moment* ». Que les regards s'enfuient vers les fenêtres, que le public remue sur son banc, et le combat est perdu. L'orateur, « *ainsi que les amants, n'a*

qu'un ennemi, l'indifférence », il ne poursuit qu'un objectif, « la création éphémère d'une âme collective ».

De Charpentier lui-même, on raconte cette anecdote : un jour où, après avoir plaidé deux heures devant la première chambre de la cour d'appel de Paris, il annonçait : « *Et maintenant, je vais finir* », le président l'avait interrompu : « *Non, ne finissez pas. Ce n'est pas possible que vous finissiez !* »



« Remarques sur la parole », de Jacques Charpentier, LGDJ, « Anthologie du droit », 120 p., 18 € (en librairie le 17 juillet).

Pascale Robert-Diard, entrée au *Monde* en 1986, mène depuis quinze ans, pour le journal, une vie de palais (de justice). La chronique judiciaire est un métier qui se pratique assis sur les bancs de bois des tribunaux correctionnels et des cours d'assises. Leur inconfort est le seul modeste tribut à payer à la vue privilégiée sur « l'hommerie » qu'offrent ces lieux de confrontation avec la justice. Elle a signé *La Déposition* (L'Iconoclaste, 2016) et *Jours de crimes* (avec Stéphane Durand-Souffland, L'Iconoclaste, 2018).